



**Assemblée Générale Mixte
Ordinaire et Extraordinaire**
2 juin 2022

SOMMAIRE

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire



1. Introduction
2. Présentation du groupe
3. Société à mission
4. Environnement concurrentiel
5. Données financières 2021
6. Perspectives 2022
7. Vision stratégique
8. Proposition de dividende
9. Rapport de gestion
10. Rapports des commissaires aux comptes
11. Votes des résolutions

1. INTRODUCTION

INTRODUCTION

Une année notable en tous points



Vranken-Pommery Monopole a réalisé en 2021 **une année notable en tous points.**

L'ensemble des équipes réunies autour de la **direction** a fait preuve d'un **extraordinaire dynamisme** et d'une volonté farouche de renouer avec **la croissance et les résultats.**

Devenue **société à mission**, Vranken-Pommery Monopole est aujourd'hui plus forte et plus déterminée que jamais.

Depuis sa création en 1976, Vranken-Pommery Monopole a toujours été portée par une vision claire :

Promouvoir la qualité de ses Champagnes et de ses Vins partout dans le monde !

INTRODUCTION

Une vision à long terme



Le groupe a pour **vocation** depuis toujours d'assurer le développement de chacune de ses **Maisons de Champagne**, de ses **Domaines et Châteaux** dans le **respect de leur identité**.

Dans cette continuité, **Vranken-Pommery Monopole** met à la disposition de chacune de ses marques toutes les ressources nécessaires à **la création, à l'élaboration, à la vinification, et enfin à la distribution** de ses **Vins et Champagnes**.

Vranken-Pommery Monopole, entreprise familiale, privilégie la vision à long terme.

INTRODUCTION

Notre esprit et notre engagement environnemental



L'esprit qui nous a forgé se retrouve dans tout ce que nous entreprenons.

Premier vigneron en Europe, l'axe stratégique majeur est **le développement durable**. Il est au cœur de notre activité.

Tous nos vignobles sont **fortement engagés** à produire des **raisins de qualité** tout en **protégeant l'environnement et en préservant la biodiversité**.

L'empreinte carbone est appelée à être **réduite fortement** en intégrant les installations logistiques aux centres de production.

INTRODUCTION

Ethique et égalité



L'égalité entre les hommes et les femmes, **le recrutement et la formation des jeunes** sont également parmi nos préoccupations premières.

Des rapprochements avec **l'Université de Reims** et **les Grandes Ecoles** à Paris sont donc engagés. Un programme de formation dédié à l'apprentissage de nos métiers a été contracté avec **Sup de Luxe**.

2. PRESENTATION DU GROUPE

PRESENTATION DU GROUPE

Un groupe familial et engagé de la vigne au vin



- Un groupe familial fondé et dirigé par **Paul-François VRANKEN** depuis 1976
- Un **groupe coté** (Euronext B Paris et Bruxelles)
- **Chiffre d'affaires** de **301,2 M€** en 2021
- **Un des plus grands vignobles d'Europe**
- Vignobles et Domaines exceptionnels situés dans deux grandes régions viticoles (Douro et Champagne) listées au **Patrimoine Mondial de l'UNESCO**
- Le **deuxième acteur en Champagne** et un **leader des Vins Rosés** dans le monde

PRESENTATION DU GROUPE

Un groupe familial et engagé de la vigne au vin



- **Portefeuille de marques** de renommée internationale avec une expertise et un savoir-faire d'excellence
- Près de 800 salariés
- Présence internationale dans plus de **100 pays** et avec **10 filiales commerciales**
- **Intégration verticale** de tous les métiers de la filière
- Contrôles qualité et certifications

INNOVATION – EXPERTISE – AUDACE – ETHIQUE ET GOUVERNANCE

PRESENTATION DU GROUPE

Nos régions viticoles



Champagne

- Vranken
- Pommery & Greno
- Heidsieck & Co
- Charles Lafitte

Sparkling Wines

- Louis Pommery England
- Pinglestone Valley

Champagne

392 Ha en propriété et captifs

Hampshire

40 Ha en propriété

PRESENTATION DU GROUPE

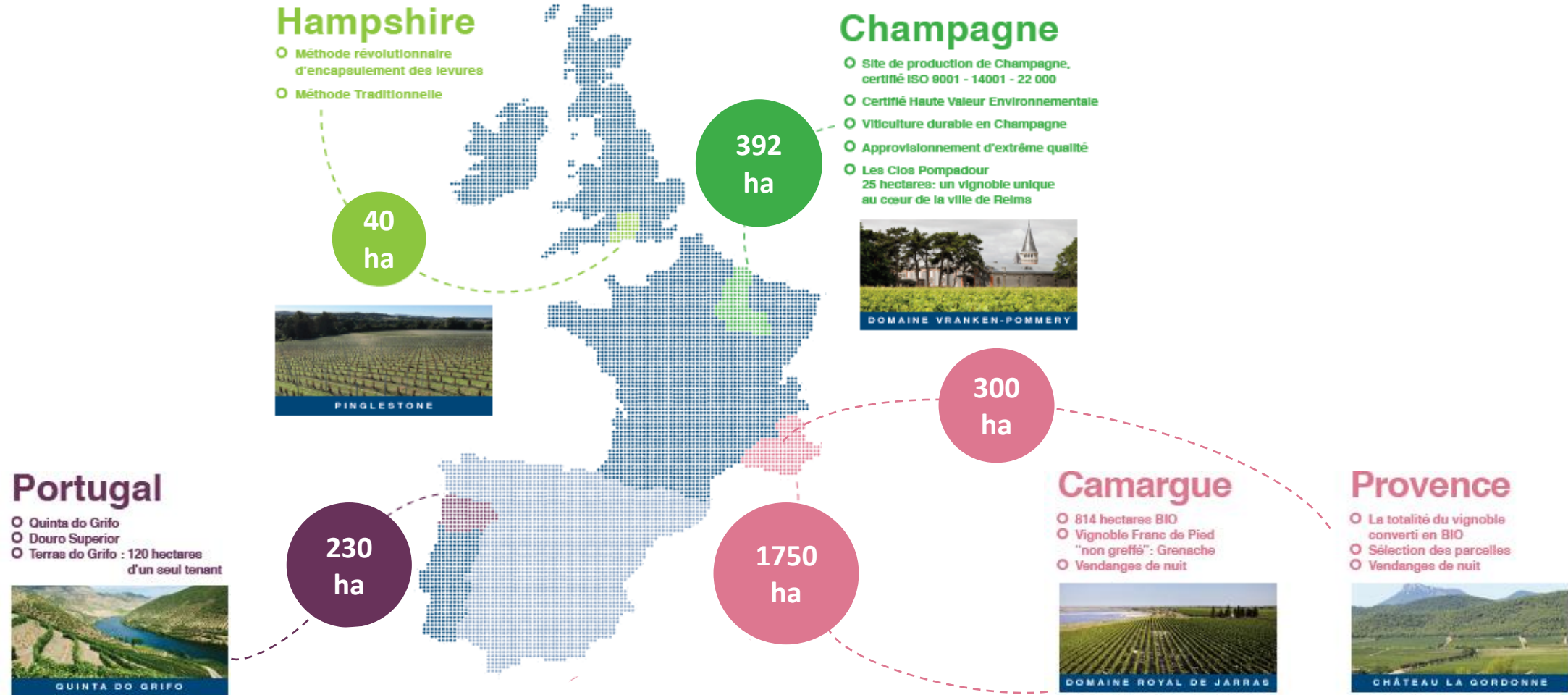
Nos régions viticoles



Provence	Camargue	Douro Wines
▪ Multi-Millésimes Rosé ▪ Vérité du Terroir Rosé ▪ Chapelle-Gordonne Rosé ▪ Trilogie du Château La Gordonne : ▪ Cirque des Grives Rosé ▪ Sémaphore Blanc ▪ Les Planètes Rouge	▪ Secret of Pink Gris ▪ Pink Flamingo Gris ▪ Domaine Royal de Jarras Gris de Gris ▪ Favet 9-10 (franc de pied) Gris de Gris	▪ Porto Rozes ▪ Porto Sao Pedro ▪ Quinta do Grifo Vins Rouge et Blanc ▪ Quinta de Monsul Vins Rouge et Blanc
Provence	Camargue	Douro Valley
300 Ha	1750 Ha	230 Ha

PRESENTATION DU GROUPE

Nos vignobles



PRESENTATION DU GROUPE

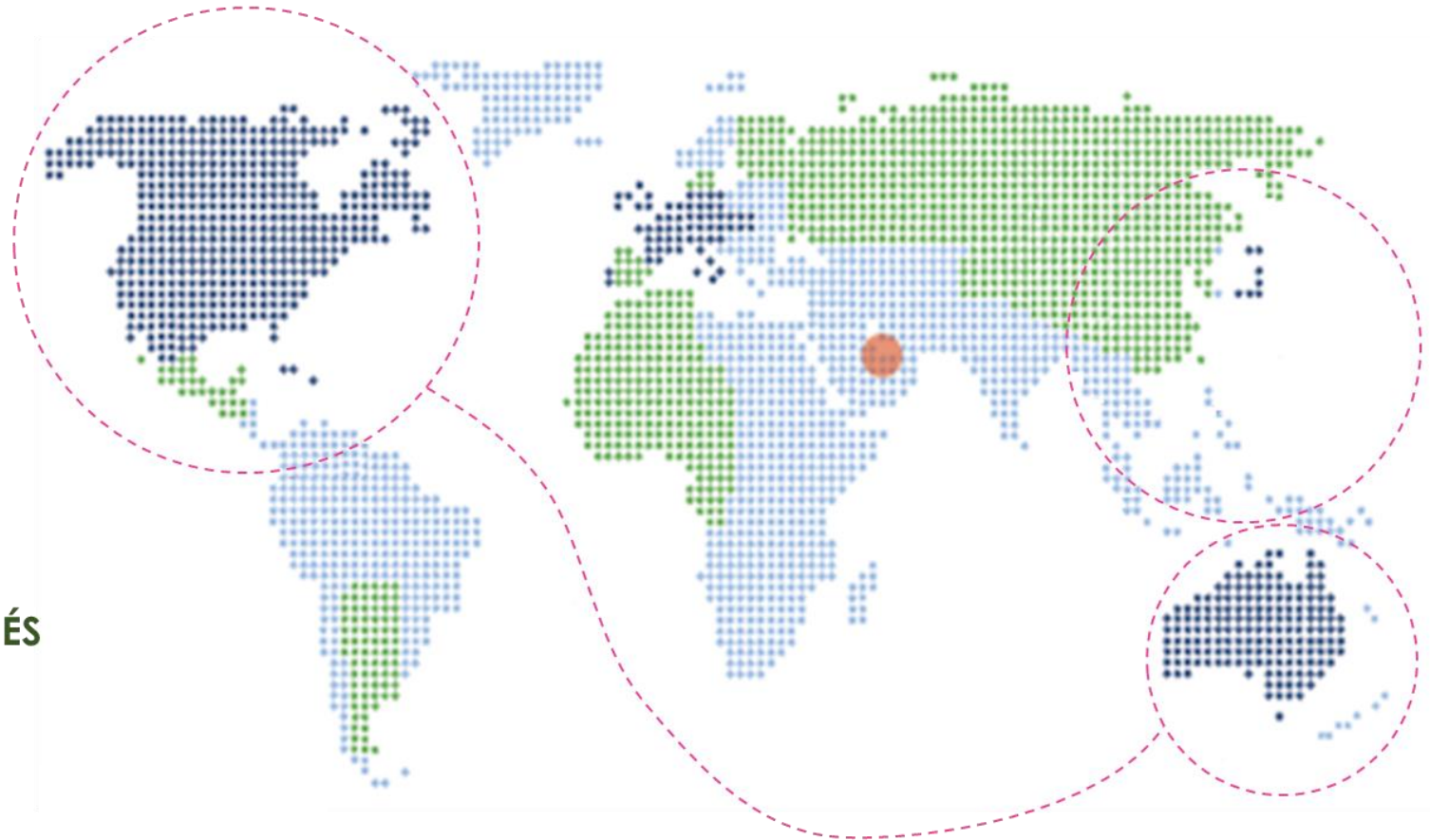
Diffusion dans le monde entier

10 FILIALES

France
Royaume-Uni
Belgique
Italie
Allemagne + Autriche
Portugal
Suisse
USA + Canada
Australie
Japon

PARTENAIRES ENGAGÉS

Abou Dhabi
Afrique de l'Ouest
Chine
Danemark et Finlande
Espagne
Russie
Mexique



3 Hubs



PRES DE 800 EMPLOYES
DANS LE MONDE



100 Marchés

3. SOCIETE A MISSION

SOCIETE A MISSION

Société à Mission et Raison d'Être



Lors de **l'Assemblée Générale du 3 juin 2021**, Vranken-Pommery Monopole a adopté sa « **Raison d'Être** » et s'est transformée en « **Société à Mission** ».

Pour rappel, la notion de « Société à Mission » a été introduite par la **Loi Pacte de 2019**, et pose les fondements juridiques de **la responsabilité sociétale des entreprises**.

En définissant sa « **Raison d'Être** », l'entreprise exprime vis-à-vis des tiers **ce qu'elle souhaite apporter à la communauté pour répondre aux enjeux sociaux, sociétaux, et environnementaux**.

La « **Société à Mission** » décline les **objectifs opérationnels** et les **moyens affectés** à la réalisation de sa mission, qui seront pilotés par un « **Comité de Mission** » et contrôlés par un « **Organisme Tiers Indépendant** ».

SOCIETE A MISSION

La Raison d'Être de Vranken-Pommery Monopole



Raison d'Être

Promouvoir la qualité de ses Champagnes et de ses Vins produits partout dans le monde, tout en fédérant l'écosystème dans lequel la société évolue: son groupe, ses collaborateurs, partenaires, clients et fournisseurs, et actionnaires.

Agir pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable, la préservation de l'identité des terroirs et de leurs spécificités, et plus généralement la protection du patrimoine dans une logique de développement à long terme.

⇒ **La Vérité du Terroir** caractérise notre mission

Les membres du comité de mission ont été nommés en 2021.

2 experts indépendants ont été intégrés pour apporter expertise et regard extérieur.

- **Dominique Moncomble**, ancien Directeur des Services Techniques du Comité Champagne
- **Hervé Hannin**, Directeur du Développement de l'Institut des Hautes Etudes de la Vigne et du Vin – Agro Montpellier

Les premières missions ont été définies.

- Réaliser **un état des lieux** des actions déjà menées par le Groupe pour le 30/09/22
- Réaliser **le bilan carbone** consolidé afin de mesurer et identifier les actions à entreprendre visant à décarboner la production pour le 31/12/22
- Constater les **actions entreprises** ou en cours sur la préservation de la ressource en eau

Une consultation pour déterminer l'OTI est lancée

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « **Taxonomie européenne** » (il s'agit d'un outil permettant **d'orienter les flux de capitaux vers des investissements durables**), est un **pilier central de la stratégie** de responsabilisation du secteur financier de l'Union Européenne.

Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines
4. Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Protection des écosystèmes sains

Les entreprises agricoles concernées devront publier, après publication des textes, au sein de leur **déclaration de performance extra-financière** (DPEF) trois ratios d'activités «verts» :

- Le **chiffre d'affaires** « vert » (CA)
- Les **dépenses d'investissement** « vertes » (CapEx)
- Les **dépenses opérationnelles** (d'exploitation) « vertes » (OpEx)

Pour la première année d'application au titre de l'exercice clos à fin 2021, des dispositions allégées ont été prévues. Les entreprises doivent communiquer ces trois ratios relatifs aux activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne, et contribuant aux deux premiers objectifs sur le climat uniquement.

Dans le respect de l'Article 8 de l'acte délégué du Règlement Taxonomie, et dans l'attente de la publication de l'acte délégué relatif à l'agriculture, le Groupe a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés présentés ci-dessous.

Chiffre d'affaires éligible	Capex éligibles	Opex éligibles
Pas de texte	28,90%	Non matériel



Dans tous les pays, les équipes du groupe veillent à opérer en conformité avec les principes éthiques les plus élevés et dans le respect des réglementations internationales et locales.

Depuis 2003 VPM est engagé à respecter et promouvoir les engagements du **Global Compact** qui regroupe un ensemble de principes fondamentaux et universellement acceptés sur les Droits de l'Homme, les Droits du Travail, la protection de l'Environnement, et la lutte contre la Corruption.

Le groupe participe volontairement **depuis 2019** aux campagnes d'évaluation **GAIA Rating**, qui permettent de mesurer sa performance en matière de pratique RSE.

Le groupe a obtenu la note de 69/100.

La gouvernance du groupe s'inscrit dans le cadre de référence défini par l'AMF et Middledenext.

La Présidence du Comité d'Audit est assurée par un Administrateur indépendant.

Produire dans le plus grand respect de l'environnement et de la biodiversité est un engagement qui se décline dans toutes les activités de la culture de la vigne, à la production des Vins et Champagnes, et à leur distribution.

Preuve de notre engagement, la démarche de certification nous a permis d'obtenir :

- En Champagne : certifications ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 et IFS Food
- Au Portugal : certification ISO 22000 et démarche IFS Food engagée depuis 2018
- En Camargue : projet de certification IFS Food pour 2022

A fin 2021, 55% de nos effectifs de production travaillent sur des sites certifiés sur un référentiel de sécurité des aliments (52% en 2020).

SOCIETE A MISSION

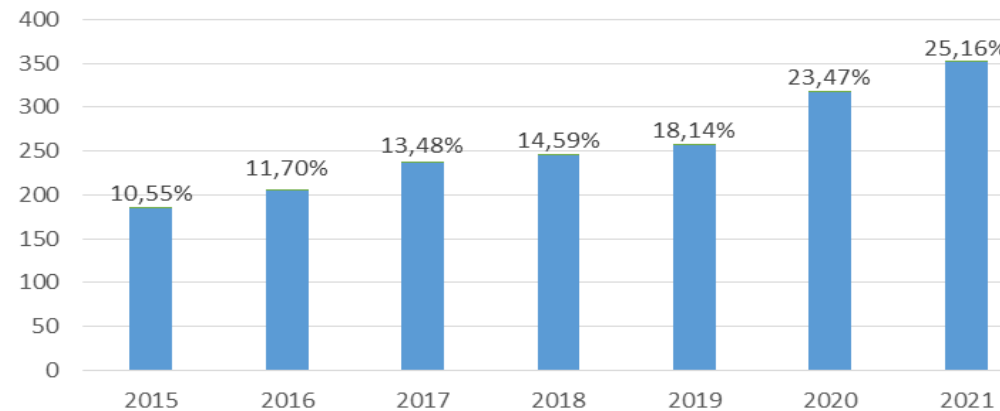
Culture de la vigne



	Hectares en exploitation (location) ou pleine propriété	Hectares convertis bio	Hectares conversion	% bio	% conversion bio	% bio et conversion
Champagne	288	0	7.6	0%	3%	3%
Provence – La Gordonne	283	283	0	100%	0%	100%
Camargue – IGP Sables	1802	792	940	44%	52%	96%
Portugal	230	18	19	8%	8%	16%
TOTAL	2603	1093	967	42%	37%	79%

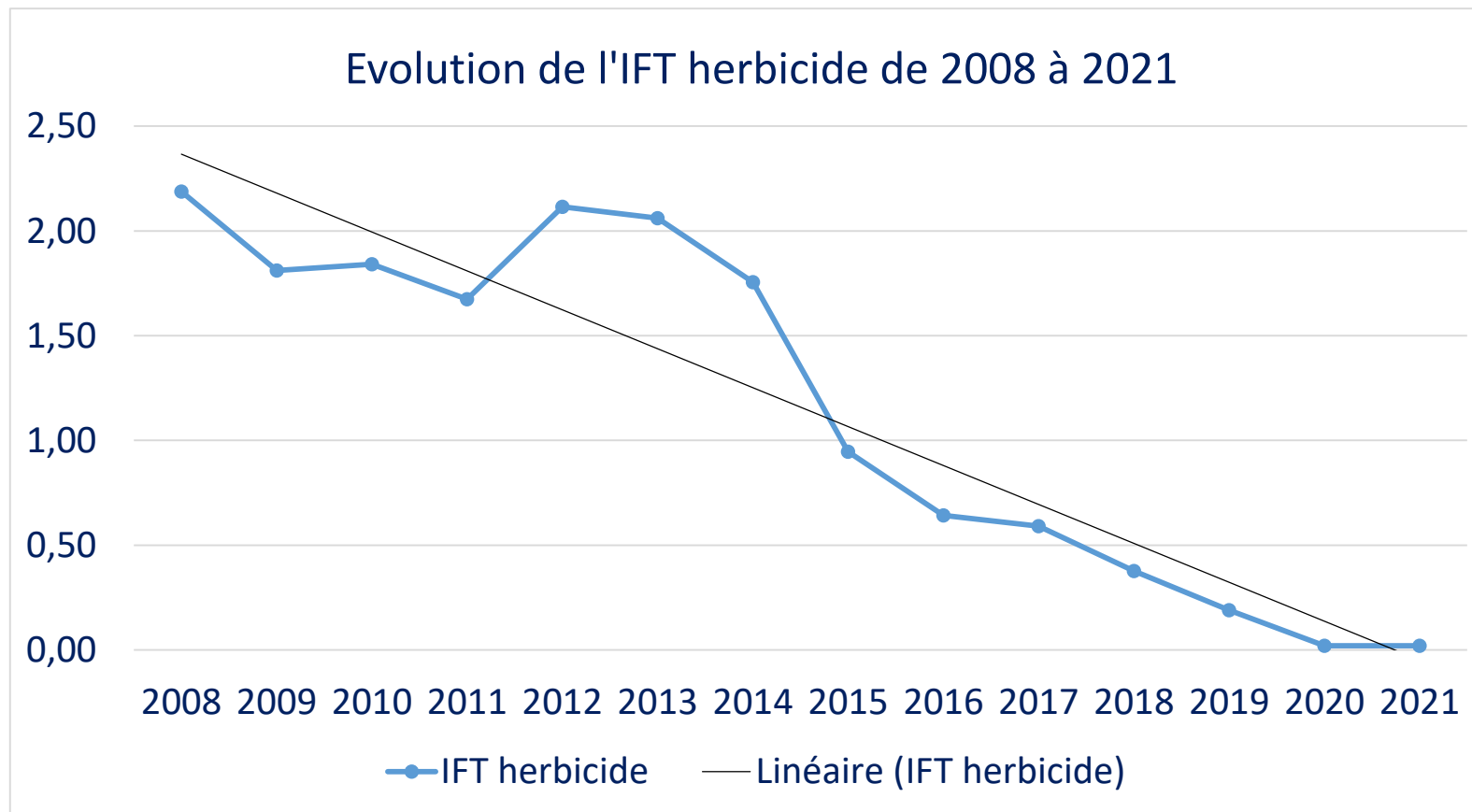
79% de nos hectares en exploitation sont certifiés ou en conversion bio

Evolution des appros VDC



Plus d'1/4 de nos raisins de Champagne sont certifiés VDC

En 2021, l'exploitation du vignoble s'est faite sans utilisation d'herbicides. **L'Indice de Fréquence de Traitements (IFT)** par herbicide approche désormais de zéro.

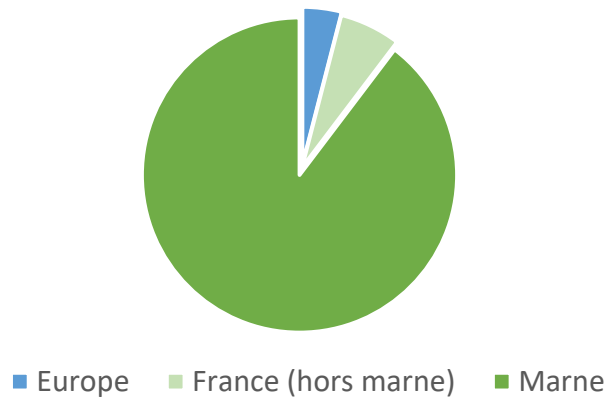


Plus de 95 % des emballages qui arrivent dans nos sites champenois sont approvisionnés au départ de la France, et plus de 89% proviennent de la Marne.

En 2021, le Groupe s'est engagé avec l'ADEME et l'AUTF dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de marchandises liés à son activité.

L'engagement porte sur une période de 36 mois, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Notre objectif est de réduire de minimum 5% nos émissions de CO2e sur nos transports d'ici à l'horizon 2023, soit une diminution de 28 tonnes CO2e.

Origine des approvisionnements en emballages



SOCIETE A MISSION

Production des Vins et Champagnes

Au Portugal, profitant de conditions d'ensoleillement favorables, nous avons investi dans une surface de 400 m² de panneaux photovoltaïques destinés à faire l'appoint d'électricité du site de production de la Quinta de Monsul, notamment pendant les vendanges. La part d'électricité produite non consommée sera renvoyée dans le réseau de distribution électrique.

Cet investissement dans les énergies vertes permettra une baisse notable des consommations d'électricité du site. La mise en route a été réalisée en mars 2022. D'autres investissements de production d'électricité photovoltaïque sont en cours en Provence, en Camargue et en Champagne.



Au cours de l'exercice écoulé, de **nouveaux véhicules de tourisme électriques** sont venus remplacer des motorisations essence.

A fin 2021, **34% de notre flotte de véhicule de tourisme est en motorisation électrique** et la transformation se poursuit.

Les « années Covid » ont également favorisé l'émergence de nouvelles habitudes de communication et notamment l'usage de la **visio-conférence**, qui continue d'être largement utilisée et limite ainsi les déplacements non essentiels.

Le 10 décembre 2021, Vranken-Pommery Monopole, Avize Viti-Campus et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont signé un contrat de partenariat et créé un réseau d'animation appelé "**Vert Cot'eau**". Les partenaires se donnent trois campagnes viticoles successives pour former, sensibiliser et accompagner les vignerons désireux d'évoluer sur les sujets suivants.

- Les pratiques d'entretien des sols pour atteindre le **zéro herbicide**
- La **réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**, dont les résidus constituent l'une des causes majeures de dégradation de la qualité des eaux souterraines, et des rivières du territoire champenois.



En novembre 2021, la filiale du groupe, « Les Grands Domaines du Littoral », a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération de Sète et Suez Eau permettant la **réutilisation des eaux usées** produites par la station de traitement des eaux usées de Marseillan pour l'irrigation des vignes.

Le projet de réutilisation des eaux usées traitées, qui a été initié en 2016, vise à pomper les EUT au niveau d'un bassin de stockage puis de les acheminer jusqu'à une unité de dessalement avant injection dans le réseau d'irrigation.

L'apport en eau de ce système sur les vignes représente plus de **264 000 m3 d'eau par an**.



SOCIETE A MISSION

Valorisation des territoires et des terroirs



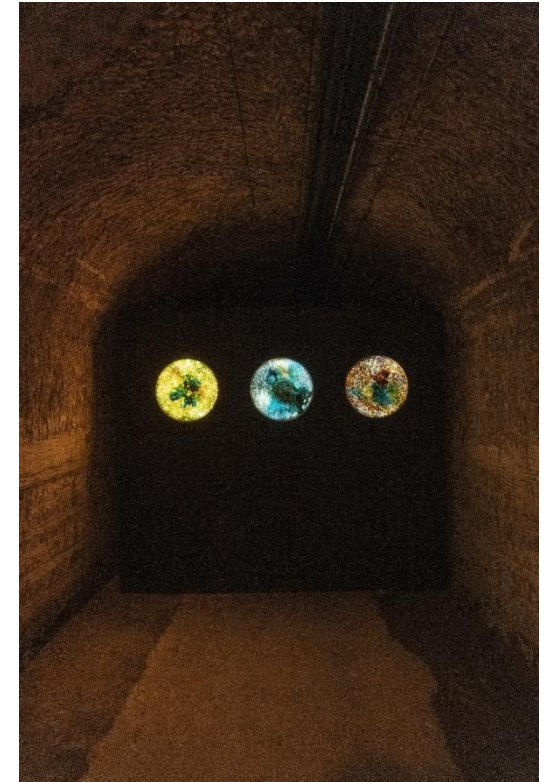
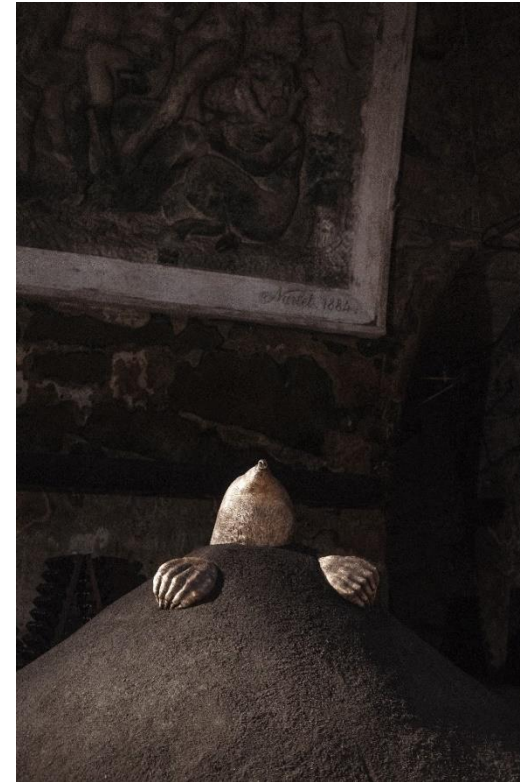
L'année 2021 a été marquée par la fin des travaux de **restauration du Château la Gordonne en Provence** dont l'inauguration officielle aura lieu prochainement.



SOCIETE A MISSION

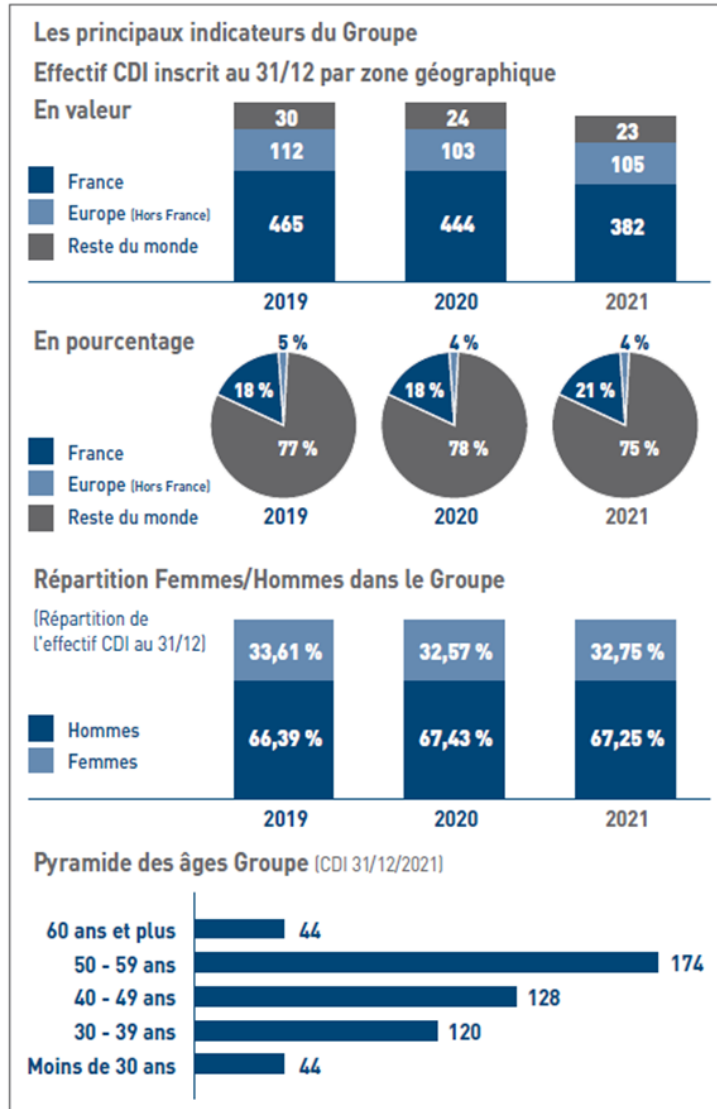
Valorisation des territoires et des terroirs

La Maison Pommery, acteur important du monde de l'art contemporain à travers ses « Expériences Pommery », a inauguré le 25 mai 2022 « L'Expérience #16 : Rêveries »

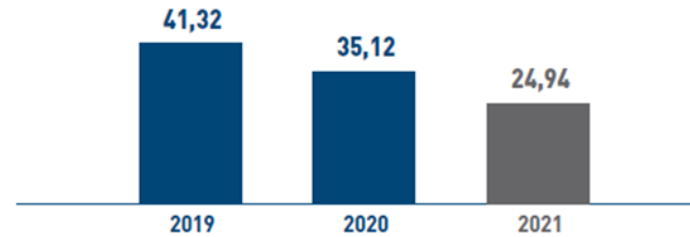


SOCIETE A MISSION

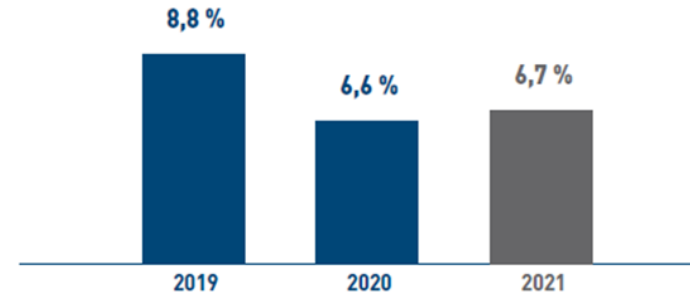
L'égalité des chances et les opportunités d'évolution



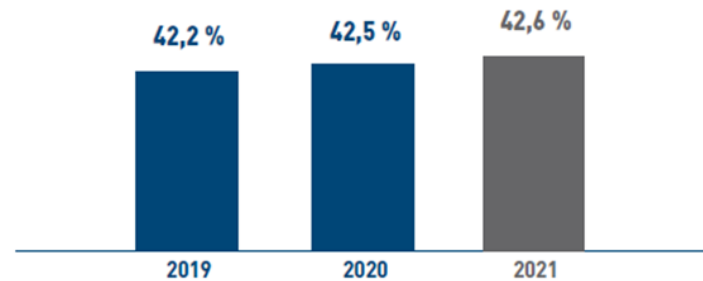
Évolution du taux de fréquence des accidents du travail



Taux d'emploi global de salariés en situation de handicap, branche Champagne (Taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect)



Évolution de la part des femmes parmi les cadres du Groupe



Le groupe investit dans la **transmission des savoirs tant en interne** à travers le « Coursus de Transmission des Savoirs » dans le vignoble, et en production, que dans l'accès à la culture à travers la médiation « Kid's Expérience » **auprès des écoles primaires de la Ville de Reims.**

En 2021 le groupe a également intégré 7 étudiants en **alternance** dans le cadre de partenariats avec les **Grandes Ecoles.**

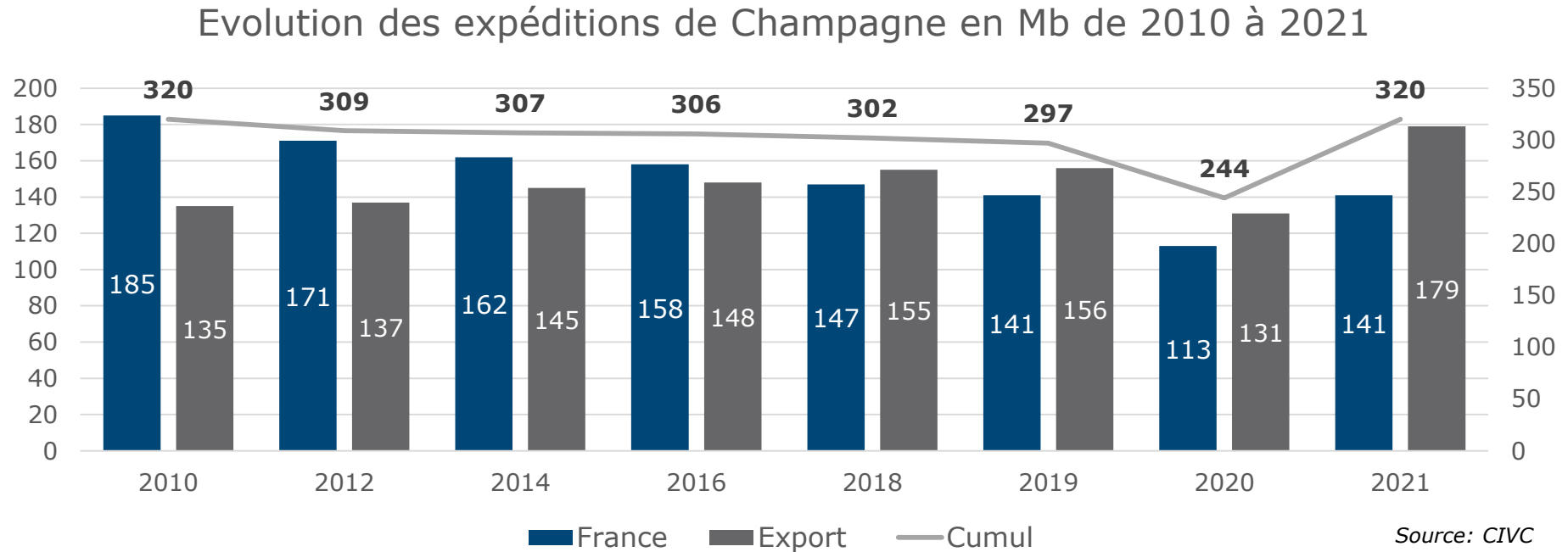
En partenariat avec **L'Université de Reims Champagne-Ardenne**, le groupe a initié un sujet de thèse doctorale portant sur :

- **“Les AOP/IGP vitivinicoles à l'épreuve du changement climatique** : étude sur les mutations réglementaires en France et en Europe” et ont ainsi signé, en décembre 2021, un contrat de collaboration de recherche.
- Les recherches envisagées ont pour ambition de dresser un état des lieux des adaptations juridiques mises en place et de présenter des solutions afin de protéger efficacement les appellations d'aujourd'hui et de demain

4. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Marché du Champagne 2021



En 2021, les expéditions de Champagne ont retrouvé le niveau de 2010 après une baisse continue pendant 10 ans.

Les ventes en France retrouvent leur niveau d'avant crise du Covid-19.

Les ventes à l'export dépassent les ventes en France depuis 2018 et l'écart ne cesse de s'accroître.

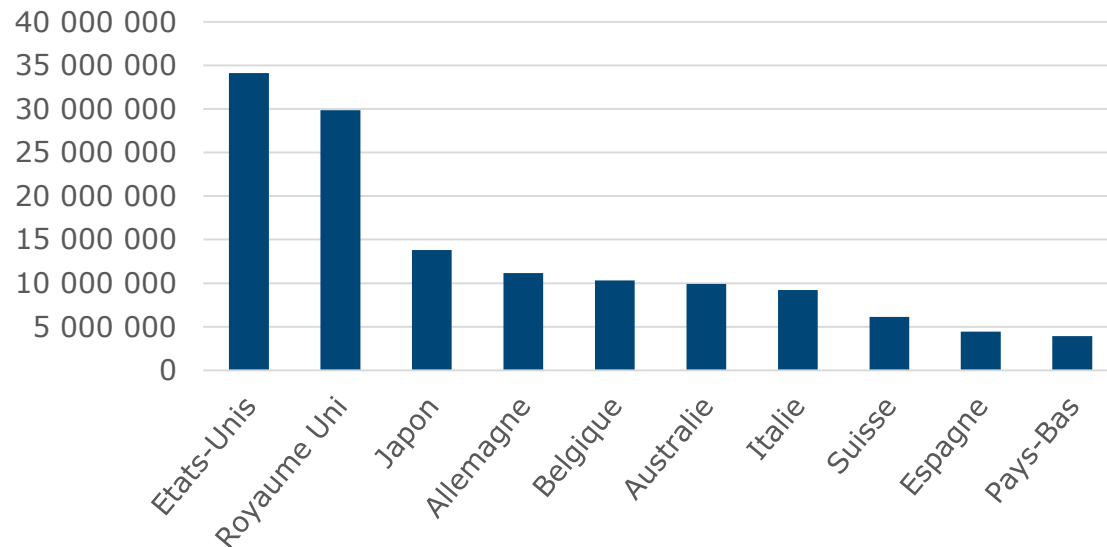
ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Marché du Champagne 2021



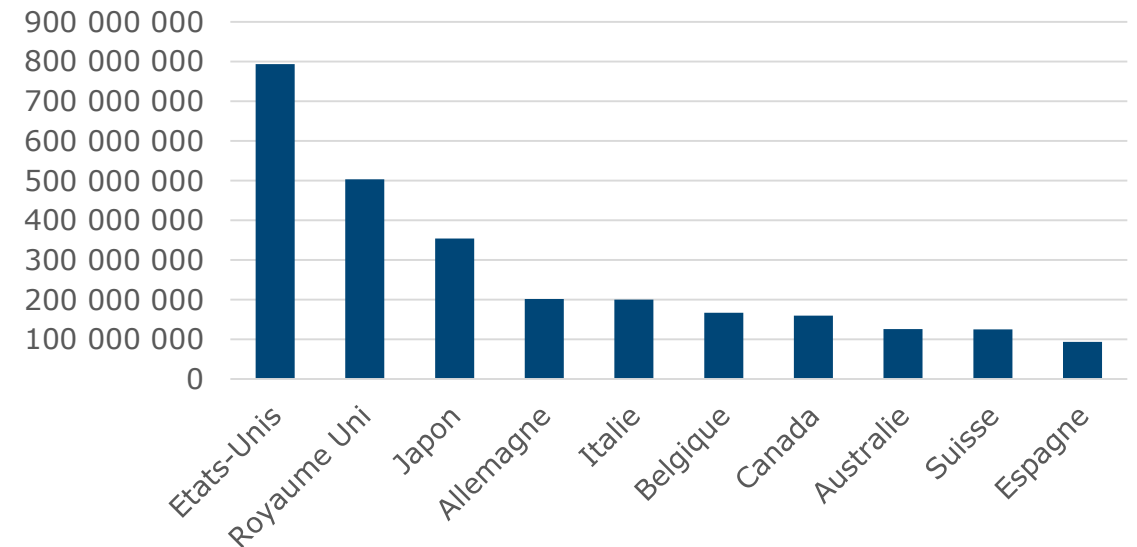
Les Etats-Unis sont devenus le premier marché d'exportation tant en volume qu'en valeur devant le Royaume-Uni.

10 premiers marchés export en 2021 en volume (eq bouteilles)



Source: CIVC

10 premiers marchés export en 2021 en valeur (€)



Source: CIVC

5. DONNEES FINANCIERES

DONNEES FINANCIERES

Résultats 2021



<i>Données consolidées en M€</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variation (M€)
Chiffre d’Affaires	301,2	244,0	+57,2
Résultat Opérationnel Courant	32.5	18,8	+13,7
Résultat Opérationnel	28.8	18,0	+10,8
Résultat Financier	-17.7	-17,3	-0,4
Résultat Net	8.3	0,3	+8,0
<i>Part du Groupe</i>	8.3	0,2	+8,1

Le groupe Vranken-Pommery Monopole a connu un fort rebond de son activité au cours de l’exercice 2021 (+23,5% par rapport à 2020) qui se traduit par une amélioration très significative des résultats.

5. CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'Affaires 2021



Données cumulées en M€	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Champagnes	256,3	193,4	+62,9	+32,6%
Provinces et Camargues	25,3	30,6	-5,3	-17,3%
Autres (Portos, Sparkling Wines, divers)	19,6	20,0	-0,4	-2,0%
Chiffre d'Affaires (*)	301,2	244,0	+57,2	+23,5%

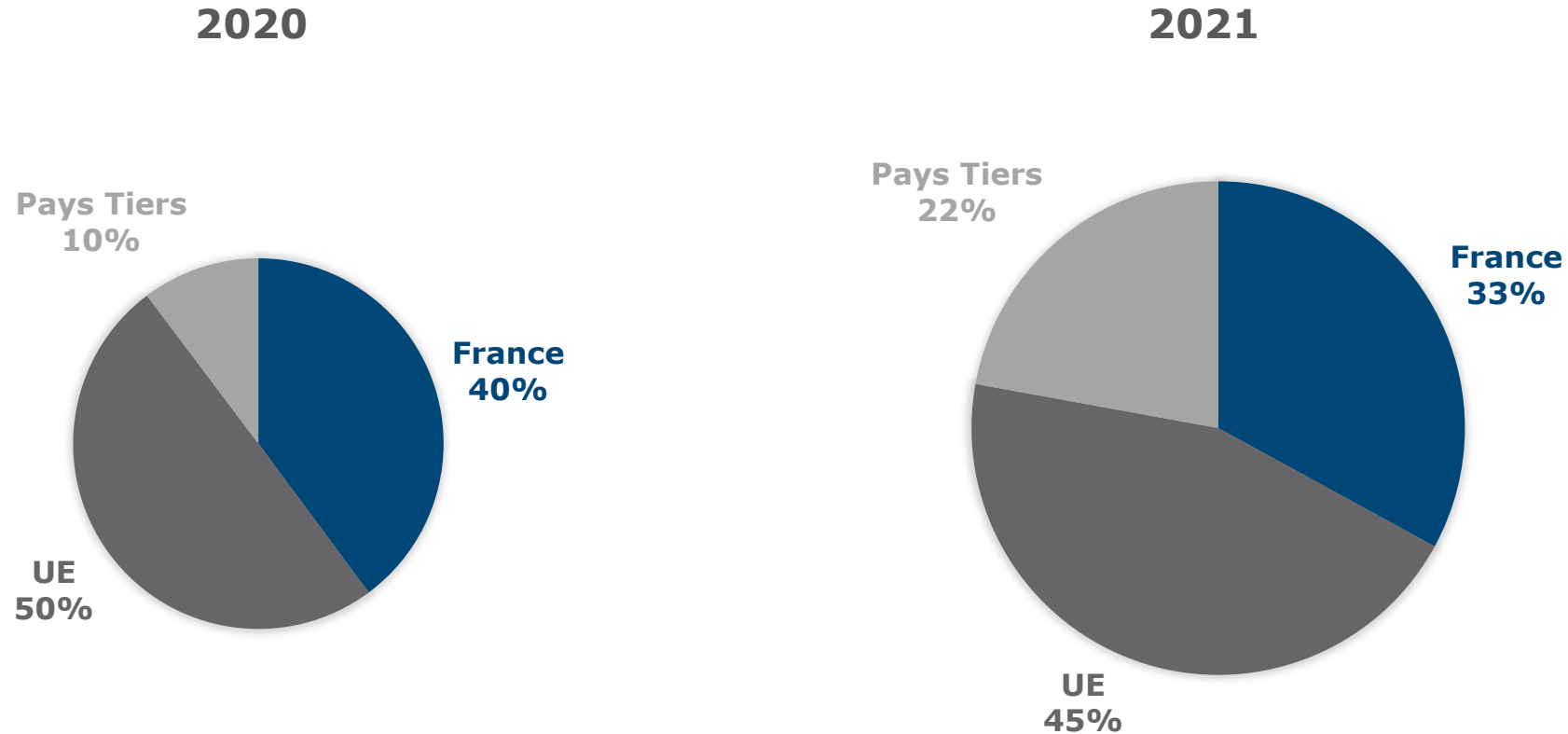
Le chiffre d'affaires consolidé progresse fortement à 301,2 M€ (+23,5 %)

- La branche Champagne tire l'activité du Groupe à +32,6%
- Les Vins Rosés ont été pénalisés par une mauvaise vendange en Camargue
- Les Portos et Sparklings progressent de respectivement 12,4% et 37,4%

A retenir : **67% des ventes à l'export**

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'Affaires : Répartition du CA par zones géographiques

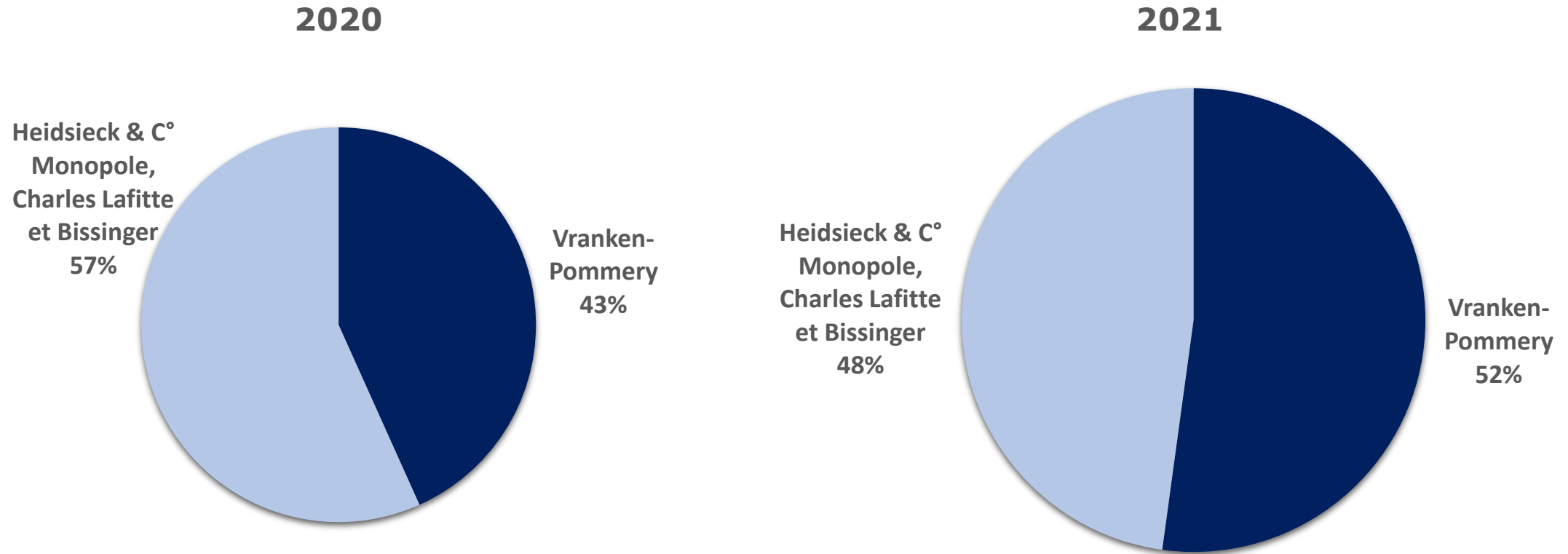


Les ventes à la clientèle progressent de 30,9% par rapport à 2020 avec un poids de l'export qui représente aujourd'hui 67%, contre 60% en 2020.

Note : le brexit fait passer le UK de l'UE aux Pays Tiers entre 2020 et 2021

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'Affaires : Répartition du CA en volume par marques



Les marques Vranken et Pommery représentent 52% des ventes en 2021.

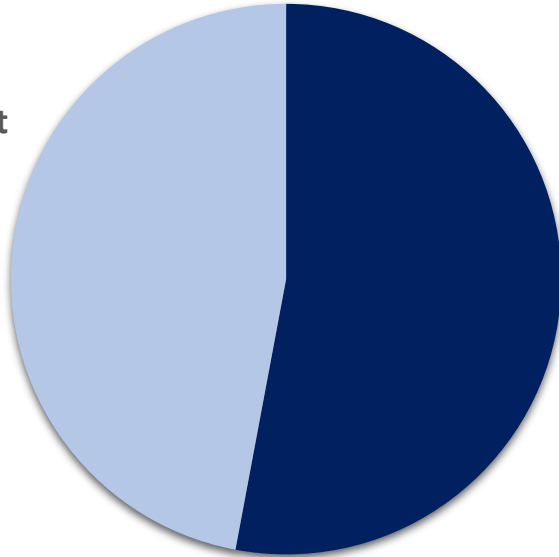
CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'Affaires : Répartition du CA en valeur par marques



2020

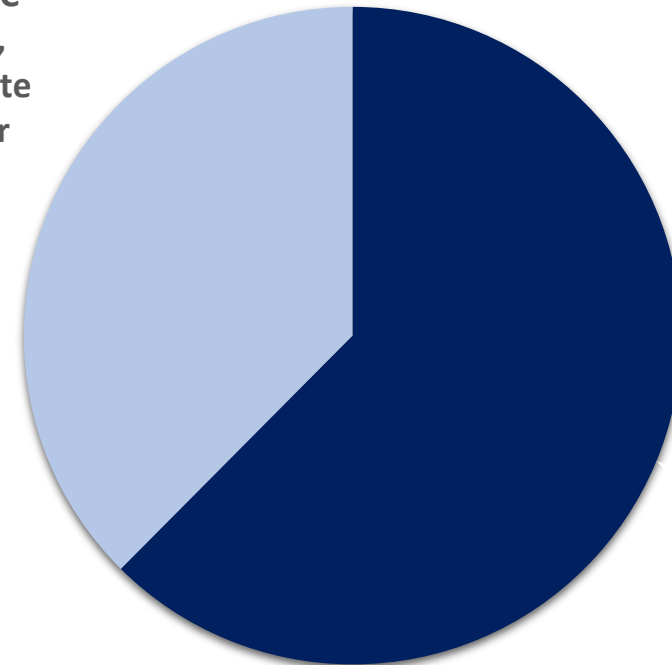
Heidsieck & C°
Monopole,
Charles Lafitte et
Bissinger
47%



Vranken-
Pommery
53%

2021

Heidsieck & C°
Monopole,
Charles Lafitte
et Bissinger
38%



Vranken-
Pommery
62%

Les marques les mieux valorisées Vranken et Pommery représentent 62% du CA.

5. Résultats

DONNEES FINANCIERES

Résultat opérationnel



<i>données en M€</i>	2021	2020	Evolution		
			en M€	en %	
Chiffre d'affaires	301,2	244,0	57,2	23,4%	
Achats consommés	-218,3	-169,7	-48,6		
Charges de personnel	-34,8	-39,0	4,2		
Autres produits d'exploitation	3,7	3,5	0,2		
Autres charges d'exploitation	-0,8	-1,0	0,2		
Impôts, taxes et versements assimilés	-3,1	-4,1	1,0		
Reprises d'amortissements et provisions	0,9	0,2	0,7		
Dotations aux amortissements et provisions	-16,5	-15,1	-1,4		
Résultat Opérationnel Courant	32,5	18,8	13,7	72,9%	La marge opérationnelle courante atteint 10,8% contre 7,7% en 2020
<i>en % du CA</i>	<i>10,8%</i>	<i>7,7%</i>			
Autres produits	5,9	4,1	1,8		
Autres charges	-9,6	-4,9	-4,7		
Résultat Opérationnel	28,8	18,0	10,8	60,0%	Le RO passe de 7,4% du CA à 9,6%
<i>en % du CA</i>	<i>9,6%</i>	<i>7,4%</i>			

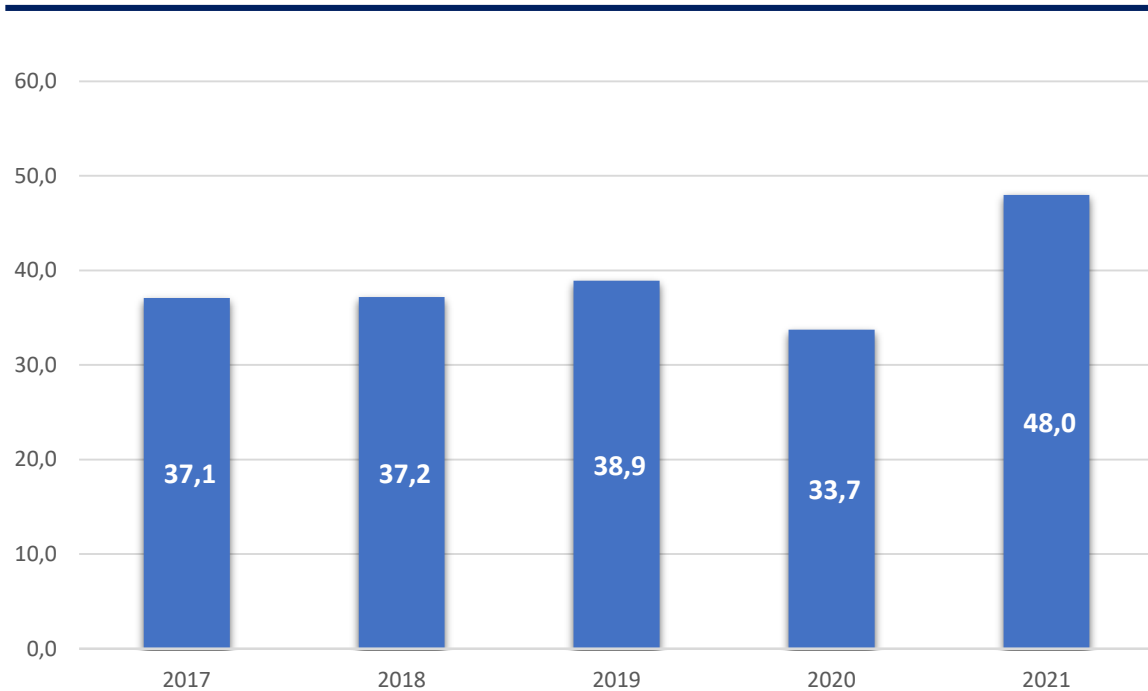


Le ROC et le RO sont en très forte augmentation

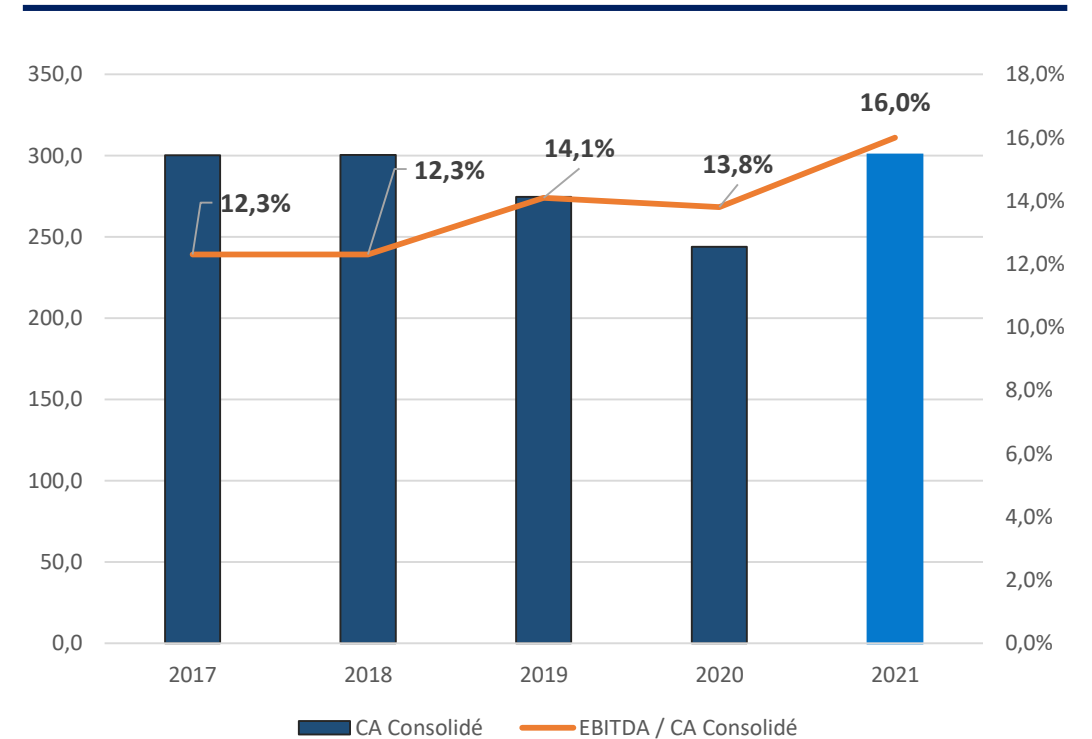
DONNEES FINANCIERES

Evolution de l'EBITDA

EBITDA en M€



Taux de marge d'EBITDA



➡ **Un EBITDA en forte progression représentant 16% du CA consolidé**

DONNEES FINANCIERES

Résultat financier



<i>données en M€</i>	2021	2020	Evolution	
			en M€	en %
Résultat Opérationnel	28,8	18,0	10,8	60,0%
<i>en % du CA</i>	<i>9,6%</i>	<i>7,4%</i>		
Produits financiers	0,3	0,3	0,0	
Charges financières	-18,0	-17,6	-0,4	
Résultat Financier	-17,7	-17,3	-0,4	2,3%
Résultat Avant Impôts	11,1	0,6	10,5	
Résultat Net	8,3	0,3	8,0	

Les charges financières restent stables du fait de la mise en place de l'USPP Barings le 15/12/2021, qui a permis d'anticiper les échéances obligataires 2022 et la remontée des taux d'intérêts.

➡ **Le Résultat Net progresse significativement**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine se poursuit.

Compte tenu de l'évolution des événements et des sanctions prises ou potentielles, il est trop tôt pour déterminer l'impact exact de ce conflit quant aux répercussions indirectes sur les résultats opérationnels de la Société au cours de l'exercice 2022. Il devrait être contenu par les augmentations tarifaires de VPM.

Les répercussions directes seront limitées : **les activités de la Société en Ukraine et en Russie ne représentaient que 0,3% de son chiffre d'affaires en 2021.**

En M€

Résultat 2021	8,3
Dotation amortissements et non cash	17,9
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	22,3
Cash Flow généré	48,5
Investissements Nets	-18,4
Dividendes 2021 au titre de 2020	0,0
Cash Flow résiduel	30,1
Incidence IAS 32/39	0,0
Variation de l'Endettement Financier Net	30,1

L'endettement financier net s'améliore grâce notamment au cash flow généré par l'activité

5.Bilan

DONNEES FINANCIERES

Bilan synthétique



données en M€

ACTIF	31/12/21	31/12/20	PASSIF	31/12/21	31/12/20
Actifs non courants	510,2	508,5	Capitaux propres	384,3	368,2
Stocks et encours	645,4	672,5	dont intérêts minoritaires	4,3	4,3
Clients et autres actifs courants	75,4	99,9	Passifs non courants	376,5	695,6
Trésorerie	15,3	17,5	Passifs courants	485,5	230,3
TOTAL	1 246,3	1 298,4	TOTAL	1 246,3	1 298,4

- Capitaux propres de 384,3 M€ soit 31% du total bilan
- Endettement financier net qui se réduit de 30,1 M€ à 653,5 M€.

➡ **Une structure financière renforcée**

DONNEES FINANCIERES

Variation des capitaux propres 2021



En M€

Capitaux propres part du groupe au 31 décembre 2020	368,6
Dividendes 2021 au titre de 2020	0,0
Incidences des normes IAS 32/39, 16 et 19	1,6
Ecart de conversion	-1,5
Divers	3,0
Résultat 2021	8,3
Capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2021	380,0

Les capitaux propres part du groupe se montent à 380 M€
au 31 décembre 2021

DONNEES FINANCIERES

Situation financière 2021

Endettement en M€	2021	2020
Emprunts et dettes bancaires (non courants)	305,8	623,8
Emprunts et concours bancaires (courants)	364,0	79,0
Instruments Financiers IAS 32/39	0,0	0,0
Autres actifs financiers	-1,1	-1,7
Trésorerie positive	-15,2	-17,5
Endettement Financier Net	653,5	683,6
hors IFRS 16	635,2	656,1

Le désendettement du Groupe se poursuit,
l'EFN retraité d'IFRS 16 se monte à 635,2 M€

	2021	2020
Endettement financier net / Stocks	1,01	1,04
=> EFN hors IFRS 16	0,98	0,98
Endettement financier net / Fonds propres	1,68	1,91
=> EFN hors IFRS 16	1,63	1,76



← Les stocks couvrent l'EFN

← Le gearing s'améliore

6. PERSPECTIVES 2022

En Champagne :

Les conditions climatiques de cette année 2022 en Champagne sont favorables, malgré les gelées printanières, et permettent d'envisager une vendange satisfaisante en quantité et en qualité.

En Provence et en Camargue :

Toutes les mesures ont été prises pour permettre de retrouver des rendements « normatifs » en Camargue notamment.

En Douro Valley :

Le développement de la vigne se passe bien. Les rendements et la qualité de la vendange à venir devraient être au rendez-vous.

Prévision de croissance du CA consolidé de + 5% en 2022

Pour étayer cet objectif de croissance, le Groupe :

- Poursuit ses efforts à l'international mais aussi en France avec l'après Covid, et la premiumisation de ses marques
- Crée une filiale en Espagne pour compléter son dispositif intégré de distribution commerciale
- Innove avec la création de la cuvée Multi-Millésimes de la Gordonne, premier vin rosé d'assemblage vertical garant d'un goût constant et qualitatif, le Diamant « Or » de Champagne Vranken, et la Cuvée Louise 2005 en bouteille décorée.

Évolution du CA à fin mars 2022 => +20% (*)

(*) Accentué par les réapprovisionnements de début d'année

7. STRATEGIE

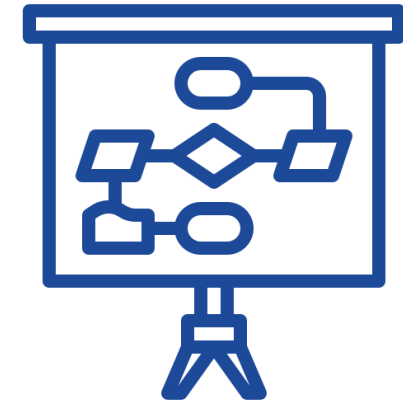
Le travail sur la **planification stratégique** a été initié au dernier trimestre 2019 avec pour but la détermination des éléments suivants :



1 Savoir d'où l'on part
Travail d'analyse de l'existant



2 Définir notre cible
Projections, modélisation et objectifs



3 Les moyens d'action
Démarches et plan d'action

Point d'avancement de la stratégie mise en place en 2019

La structure administrative et les objectifs commerciaux ont été ajustés et rationalisés en fonction de la capacité de production viti-vinicole, avec comme objectif premier de commercialiser les produits des vignobles.

Ainsi, les approvisionnements en Champagne ont été mis en adéquation avec les volumes de ventes, conduisant à un désendettement naturel par la réduction du stock.

Les moyens et outils ont été améliorés afin d'atteindre une efficacité opérationnelle plus grande et adaptée à la structure.

⇒ **Ces actions ont favorisé les augmentations de marge**

Point d'avancement de la stratégie mise en place en 2019

En mars 2020, lors du début de la pandémie, un plan stratégique d'amélioration de nos outils informatiques a été mis en place.

Fin mai 2022, les actions suivantes ont été menées à leur terme :

- **Migration de l'ERP Groupe**, logiciel cœur du système de l'entreprise
- Déploiement d'une solution de **Business Intelligence** permettant le pilotage fin de l'activité
- Déploiement du **nouveau CRM** unifié permettant le suivi commercial
- **Dématérialisation des factures** clients et fournisseurs
- Mise en place de **nouveaux outils de collaboration** (Office 365)
- **Sécurisation des flux de trésorerie** et mise aux dernières normes de sécurité (Ebics TS)
- Adaptation des infrastructures et outils de **visioconférences**

L'ambition du Groupe est d'obtenir une croissance significative de l'EBITDA à volumes constants.

Pour y parvenir, Vranken-Pommery Monopole s'appuie sur :

1. Ses vignobles

- En Champagne: le Groupe se renforce dans la gestion du vignoble pour compte de tiers (propriétés et exploitation d'environ 400 ha).
- En Camargue et en Provence: le Groupe est aujourd'hui auto-suffisant, et travaille sur une plus grande régularité de son rendement agronomique.
- Au Portugal: le Groupe est pratiquement auto-suffisant et ne souhaite plus développer ses approvisionnements extérieurs.

2. Ses marques

- En Champagne : le couple Pommery & Greno et Vranken est incontestablement le moteur du développement international du Groupe. Marques de Prestige, elles incarnent une part du luxe à la française et nous capitalisons sur cette image pour asseoir leur développement. Notre mission est d'améliorer encore le développement au grand export.
- En Camargue et en Provence : le développement du Domaine Royal de Jarras et du Château La Gordonne va se poursuivre tant en France qu'à l'International.
- Au Portugal : les Vins et Portos élaborés dans le Douro par la Maison Rozès sont aujourd'hui vendus à 50% sur leur marché domestique. On ne peut que s'en féliciter tout en poursuivant la conquête de marchés nord-européen et nord-américain.

3. Ses réseaux de distribution

- Au plus proche des clients, les réseaux de distribution propres permettent d'assurer et de sécuriser la continuité du Commerce local.
- Les réseaux s'appuient sur des collaborateurs clés, bénéficiant d'une formation continue et d'un parcours de montée en compétence ambitieux.

8. PROPOSITION DE DIVIDENDE

PROPOSITION DE DIVIDENDE

La distribution proposée



Vranken-Pommery Monopole propose le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2021 de 0,8 € par action.

Il correspond à un rendement brut de 4,5% sur la base du cours de bourse du 29 mars 2022.

Il sera versé le 12 juillet 2022.

QUESTIONS / REPONSES

9. RAPPORTS DE GESTION

- **Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**
- **Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**
- **Déclaration de Performance Extra-financière**
- **Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions de la Société**

10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Rapport sur les Comptes consolidés**
- **Rapport sur les Comptes annuels**
- **Rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière**
- **Rapport spécial**

11. VOTE DES RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution



Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021,

→ Bénéfice net de 4,185,164,29 €.

Quitus de son mandat au Conseil d'Administration

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Deuxième résolution



Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021

- Résultat net de l'ensemble consolidé de 8,335K€.
- Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 8,313K€.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Troisième résolution



Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2021

Bénéfice social	4.185.164,29 €
augmenté du report à nouveau antérieur de :	<u>80.359.565,55 €</u>
	84.544.729,84 €

Affecté de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art :	44.531,56 €
- au compte de report à nouveau :	77.350.530,28 €

Distribution du solde :	7.149.668,00 €
-------------------------	----------------

Soit : 0,80 € par action

Mise en paiement à compter du 12 juillet 2022.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Troisième résolution (Suite)

Distribution lors des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT DE L'ABATTEMENT DE 40% (art. 158 DU CGI)
Au titre de 2018	7.149.668,00 €	0,80 €	0,32 € (*)
Au titre de 2019	-	-	-
Au titre de 2020	-	-	-

(*) Abattement de 40 % ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Quatrième résolution



Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Cinquième résolution



Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société

Amortissements excédentaires et autres amortissements	13.784 €
Autres charges et dépenses	459.781 €
Total de l'imposition qu'ils représentent environ	130.230 €

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Sixième résolution

Programme de rachat d'actions

- Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 3 Juin 2021
- Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5€, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



Sixième résolution (Suite)

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 56.762 actions auto-détenues au 24 mars 2022, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 836.946 actions pour un maximum de 31.385.475 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Septième résolution



Ratification de la décision du Conseil d'Administration de cooptation d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire

Conseil d'Administration du 18 octobre 2021

Cooptation de Monsieur Stéphane PUBLIE en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Dominique PICHART, démissionnaire

Durée : pour la durée restant à courir de son mandat

Échéance : réunion de la présente Assemblée Générale

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Huitième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paul-François VRANKEN

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Neuvième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nathalie VRANKEN

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dixième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Jacqueline FRANJOU

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Onzième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne-Marie POIVRE

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Douzième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre GAUTHIER

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Treizième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane PUBLIE

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Quatorzième résolution



Nomination de Monsieur Dominique PICHART

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Quinzième résolution



Nomination de Madame Elisabeth BILLIMAZ

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Seizième résolution



Nomination de Monsieur Bertrand MARECHAUX

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dix-Septième résolution



Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce pour l'exercice 2021

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dix-Huitième résolution



Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Paul François VRANKEN, Président Directeur Général

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dix-Neuvième résolution



Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production et Négoces jusqu'au 11 janvier 2021, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingtième résolution



Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2022

Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2022 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingt-et-Unième résolution



Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2022

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2022 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingt-Deuxième résolution



Pouvoirs à conférer

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-Troisième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-Quatrième résolution



Pouvoirs à conférer



**Assemblée Générale Mixte
Ordinaire et Extraordinaire**
2 juin 2022